



CSS







Assurance

Information à la clientèle

Validité: à partir du 01.01.2019

Assurance d'hospitalisation myFlex. Traitements ambulatoires à l'hôpital.

Toujours plus d'opérations et d'interventions sont effectuées en ambulatoire, sans nuitée à l'hôpital. La CSS tient compte de cette évolution et vous propose des prestations supplémentaires exclusives dans l'assurance d'hospitalisation myFlex. Vous bénéficiez ainsi d'un confort élevé et d'un espace à vous agréable.

Etendue de l'offre	Assurance d'hospitalisation myFlex Balance	Assurance d'hospitalisation myFlex Premium
 Libre choix du médecin Libre choix du médecin dans la liste des cliniques partenaires de la CSS	Max. CHF 900/ année civile	Max. CHF 1,400/ année civile
 Libre choix du rendez-vous Choisissez librement la date et accédez rapidement aux médecins spécialisés et hôpitaux les plus adaptés parmi les partenaires CSS		
 Espace privé à l'hôpital Profitez de zones d'attente et de repos à part		
 Nuitée Possibilités de nuitée avant ou après une intervention ambulatoire dans une clinique partenaire de la CSS ou dans un hôtel choisi par la clinique		
 Tickets de parking Participation aux frais de parking		
 Frais de déplacement Pour les frais de transports publics ou de transports privés en Suisse par des tiers		

Conditions de l'offre

- Seulement pour les assurés de l'assurance d'hospitalisation myFlex Balance ou Premium
- La CSS tient une liste de cliniques partenaires. L'intervention ambulatoire doit avoir lieu dans une clinique partenaire de la CSS
- Les prestations sont en rapport avec un traitement ambulatoire réalisé en Suisse et ont eu lieu juste avant ou juste après l'intervention ambulatoire
- Il s'agit d'une intervention (selon la liste de l'Office fédéral de la santé publique ou du canton) qui n'est effectuée plus qu'en ambulatoire
- Pour le traitement de votre droit à un remboursement, merci d'utiliser le formulaire «Remboursement de traitements ambulatoires à l'hôpital»
- Vous trouverez les listes des cliniques partenaires CSS et des interventions ambulatoires et le formulaire de remboursement sur css.ch/aas



Informations via:

Le Contact Center 0844 277 277
www.css.ch/aas

L'offre et les conditions des traitements ambulatoires à l'hôpital sont établies par la CSS Assurance SA et peuvent être modifiées à tout moment par elle unilatéralement. La suppression ou modification de l'offre et des conditions ne constituent pas un motif de résiliation. Les informations relatives aux prestations et aux services supplémentaires qui figurent dans les conditions générales d'assurance (CGA) et conditions complémentaires (CC) des produits d'assurance requis font foi, conformément à la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).